

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt

Le neuf septembre

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 03 septembre 2020

Excusée : A. GUILLAUD-SAUMUR

Absent : S. BELLEVILLE, absent jusqu'au vote du correspondant CAUE

Secrétaire de séance : G. CLERC

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une liste a été déposée pour la commune de St Sylvestre.

ORDRE DU JOUR

DIA : parcelles bâties n° A 815, B, 1031, 1033, 1034, A 1151,
Convention de déneigement avec l'entreprise SAVOIE PAYSAGE - pouvoir au Maire
Désignation d'un correspondant « Défense »
Désignation d'un correspondant « Sécurité Routière »
Désignation d'un référent au CAUE
SIPA : nouvelles commissions : demande de délégués.
Renouvellement du parc informatique de la Mairie : demande de subvention -
Pouvoir au Maire
Proposition d'achat d'un terrain situé Vers les Scies
Route de Sciondaz - Echange de terrain entre l'indivision Chatelain et la
Commune - pouvoir au Maire
Vote de crédits supplémentaires
Questions diverses

M. Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux d'agrandissement du PAV de Pélevoz - Pouvoir au Maire pour la signature de devis.

Accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 1er juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DIA -parcelle bâtie section A n° 815

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DIA -parcelles bâties section B n° 1031, 1033 et 1034

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DIA -parcelle bâtie section A n° 1151

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Convention de déneigement avec l'entreprise SAVOIE PAYSAGE

M. Le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune de CHAPEIRY et l'entreprise SAVOIE PAYSAGE concernant le déneigement des voies communales sur la commune.

M. Le Maire demande les pouvoirs pour signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer cette convention.

Désignation d'un correspondant « Défense »

M. Le Maire donne lecture du courrier émis par le Ministère des Armées demandant la désignation de correspondants « Défense » au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme O. LEGUESDRON déléguée titulaire et M. G. VORLET délégué suppléant pour représenter la commune.

Désignation d'un correspondant « Sécurité Routière »

M. Le Maire donne lecture du courrier émis par M. Le Préfet de la Haute-Savoie demandant la désignation d'un correspondant « Sécurité Routière » au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme Gyliane CLERC déléguée pour représenter la commune.

Désignation d'un référent au « C.A.U.E. »

M. Le Maire donne lecture du courrier émis par le CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - demandant la désignation d'un correspondant au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mme O. LEGUESDRON déléguée titulaire et M. R. GUFFOND délégué suppléant pour représenter la commune.

SIPA - Nomination de délégués aux commissions

M. Le maire fait le point sur la finalité des élections des délégués au SIPA. Le dernier conseil syndical du 7 septembre dernier, qui s'est bien déroulé. Le maire de la commune d'HERY sur ALBY est entré au bureau du SIPA.

M. Le Maire donne lecture du courrier du SIPA demandant à chaque commune adhérente de nommer des délégués aux diverses commissions du SIPA.

Après discussion, le conseil municipal nomme, à l'unanimité :

Commission Culture : Mme Marie-Françoise CHARVIN

Commission Sport : M. Georges HIERSO

Commission Petite Enfance : Mme Gyliane CLERC

Commission Jeunesse : Mme Christelle DEBROUX et M. Yannick MUGNIER

Commission Communication et Relations avec les Communes : Mme Marie-Françoise CHARVIN

Commission Travaux et Bâtiments : M. Gilles ARDIN

Renouvellement du parc informatique de l'école - Adoption du projet - Pouvoirs au Maire

M. Le Maire explique que les ordinateurs qui sont installés dans la classe de M. Maire (MS et GS) sont assez vieux et demandent à être renouvelés. Un devis a été présenté par la société MAD INFORMATIQUE. Mme C. DEBROUX demande si d'autres devis ont été faits. Il y a une recherche dans des enseignes du bassin annécien qui toutes abouties a un devis supérieur à celui présenté par MAD INFORMATIQUE. Le montant hors taxes de cette acquisition pour 3 ordinateurs et 2 ordinateurs portables est de 4 490,00 HT. La TVA sera récupérée et une subvention a également été demandée à l'Académie Nationale par le Directeur de l'Ecole, M. MAIRE.

M. Le Maire demande les pouvoirs pour demander une subvention pour l'acquisition de ce matériel et la signature du devis.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de régler cette affaire.

Proposition d'achat d'un terrain situé Vers les Scies

Par courrier en date 03 août 2020, le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 173 d'une contenance de 1 840 m² a fait une proposition de vente de terrain à la commune pour un prix oscillant entre 1,50 € et 2 € le m². Deux conseillers municipaux se sont rendus sur place. Le terrain est très en pente, en Espaces Boisés Classés et difficilement accessibles. Les élus ne voient aucun intérêt dans l'acquisition de cette parcelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à l'acquisition de la parcelle B 173.

Route de Sciondaz - Echange de terrain entre les Consorts Chatelain et la commune de Chapeiry - Pouvoirs au Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en novembre 2018, Monsieur Adrien VIONNET, géomètre-expert à ANNECY, missionné par la Commune, a procédé à la délimitation de la route de Sciondaz avec les propriétaires riverains concernés, l'indivision CHATELAIN, propriétaires des parcelles cadastrées section B n° 380 et 381.

A l'issue de cette opération, il s'est avéré qu'un échange de terrain était nécessaire entre la commune et l'indivision CHATELAIN pour régulariser l'emprise de la route de Sciondaz et un document d'arpentage a été établi par le géomètre-expert, sous le n° 402 Y.

Ainsi, l'indivision CHATELAIN cède à la commune la parcelle cadastrée B 1492, issue de la parcelle cadastrée B 381, d'une superficie de 0 are 34 centiares.

En contrepartie, la Commune cède à l'Indivision CHATELAIN la parcelle cadastrée B 1493, issue du domaine public communal, d'une superficie de 0 are 34 centiares.

Cet échange de terrain aura lieu sans soulte, les terrains échangés étant de contenance égale et les frais seront supportés par moitié par la Commune et l'Indivision CHATELAIN.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . APPROUVE l'échange de terrain à intervenir entre l'Indivision CHATELAIN et la Commune, à savoir
- . parcelle B 1492 de 0 are 34 centiares appartenant à l'Indivision CHATELAIN cédée à la Commune
- . parcelle B 1493 de 0 are 34 centiares appartenant à la Commune cédée à l'Indivision CHATELAIN
- . DIT que cet échange sera fait sans soulte et que les frais seront supportés par la commune de Chapeiry
- . DIT que la rédaction de l'acte correspondant se fera soit par acte administratif, soit par acte notarié
- . AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.

Vote de crédits supplémentaires

Une étude préalable aux travaux d'agrandissement de l'aire de tri de « Plein Sud » a été réalisée en 2018 et comptabilisée au compte 2031 « Etude ». Les travaux étant terminés, il y a lieu, afin de pouvoir amortir cette dépense de transférer le mandat 84/14 au compte 2152 « Installations de voirie »

Il y a donc lieu de voter des crédits supplémentaires à ces deux articles à hauteur de 3 120,00 €

Accepté à l'unanimité.

PAV - Pélevoz/La Grange à Jules

Il est prévu l'agrandissement de l'aire de tri située à Pélevoz. Les travaux seront pris en charge en grande partie par le Grand Annecy. Seule une partie de l'enrobé devrait être payée par la commune de Chapeiry. Le devis s'élève à 11 036,00 € HT. M. Le Maire demande les pouvoirs à l'effet de signer le devis et demander toutes les subventions possibles à l'effet de minimiser cette dépense.

Accepté à l'unanimité.

M. Le Maire précise que les travaux seront effectués avant la fin de l'année 2020. Après cet agrandissement, le container d'ordures ménagères du secteur « Vers les Bois » sera supprimé ainsi que tous les bacs de la Route de Sciondaz. Il n'y aura donc plus aucun container à roulettes sur la commune de Chapeiry.

M. BELLEVILLE remarque que ces regroupements en PAV enlèvent du service à la population. M. Le Maire explique que c'est le coût financier qui régit ces changements même si cela ne se répercute pas forcément sur la taxe d'ordures ménagères.

M. MUGNIER réitère la remarque de M. BELLEVILLE et insiste sur le fait de la problématique des personnes âgées qui ont du mal à déposer leur sac poubelle dans les PAV par manque de mobilité.

Les membres du Conseil en sont conscients. Un article sera fait dans le prochain « Chapeiry Infos » à l'effet de sensibiliser la population à ce sujet et d'inciter la solidarité entre voisins.

Questions diverses

- Commission CCID.
- Petit déjeuner avec le personnel territorial et visite des bâtiments scolaires.
- Brocante à Chavanod Dimanche 13 septembre

- Marché des producteurs à Alby sur Chéran le mardi place du Trophée. M. Le Maire demande à ce qu'une commission soit créée pour l'agrandissement du marché à Chapeiry (MUGNIER, BELLEVILLE, CHARVIN, BIBOLLET, LEGUESDRON).

La séance est close à 21h00.